



Rougemont, le 28 avril 2021
100.101.01.01

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Rougemont

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 27 avril 2021, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil communal a **accepté**

- 1) Le préavis No 04/2021 relatif au **Plan d'Affectation communal** , à savoir :
Octroi deux crédits pour un total de CHF 485'000
- 2) Le préavis No 05/2021 relatif au **sentier pédestre des Arses**, à savoir :
Octroi d'un crédit de CHF 137'000.00 pour la réalisation du sentier didactique dans la forêt des Arses.
- 3) Le préavis No 06/2021 relatif **aux réseaux d'eau et d'égouts**, à savoir :
Octroi d'un crédit de CHF 800'000.00 pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »
- 4) Le Préavis No 07/2021 relatif **aux réseaux d'eau et d'égouts**, à savoir :
Octroi d'un crédit de CHF 700'000.00 pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur « Chemin des Poses – Chemin des Coursions ».

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal.

REFERENDUM

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les **dix jours** qui suivent l'affichage au pilier public. (art. 110 al 1 LEDP)*